

Procès-verbal

Séance ordinaire du conseil municipal

Lundi 10 mars 2014, 19 h 30

à l'église

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), Mme Marie-Ève Racine (district 3) et de M. Louis-Georges Thomassin (district 5).

En l'absence de M. Alain Dufresne (district 4) et de M. Charles Durocher (district 6).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, et du directeur général par intérim, M. Serge Demers.

Dispositions préliminaires

1. 084-03-14 **Ouverture de la séance**

À 19 h 30, la mairesse, Mme Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

2. 085-03-14 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Appuyé par Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

Dispositions préliminaires

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 février et de la séance extraordinaire du 24 février 2014

Adoption des comptes

4. Adoption des comptes – Lot 03-2014 (8 février 2014 au 6 mars 2014)

Période de questions #1

5. Période de questions #1

Suivi

6. Correspondance
7. Suivi des projets en cours

Dépôt

8. Dépôt du procès-verbal de correction PVC-003-14
9. Dépôt du rapport du 150^e anniversaire
10. Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Avis de motion

11. Avis de motion – Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement 625-11 - *Règlement décrétant des travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration phase 2 sur les lots 181-P et 182-P et autorisant une dépense de 1 515 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans pour en défrayer le coût*
12. Avis de motion – Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement 583-09 - *Règlement décrétant des travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration par une dépense et un emprunt n'excédant pas 721 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans*

Adoption de règlements

13. Adoption du Règlement 711-13 - *Règlement de zonage amendant le Règlement 455-04*
14. Adoption du Règlement 716-14 - *Règlement concernant les nuisances, remplaçant et abrogeant le Règlement 461-04*

15. Adoption du Règlement 717-14 – *Règlement portant sur l'éthique et la déontologie des élus en matière municipale, remplaçant et abrogeant le Règlement 637-11*
16. Adoption du Règlement 718-14 – *Règlement décrétant des travaux de stabilisation de la pente face au 1 000 avenue Sainte-Brigitte autorisant une dépense de 565 600 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans*
17. Adoption du Règlement 721-14 – *Règlement concernant le déneigement d'un chemin public avec une souffleuse d'une masse nette de plus de 900 kilogrammes*
18. Adoption du Règlement 722-14 – *Règlement concernant la circulation, remplaçant et abrogeant le Règlement 465-04*

Opérations contractuelles

19. Octroi de contrat à *Unifirst Canada Ltée* pour la location de vêtements de travail des cols bleus, conformément à la demande de prix DP2014-03
20. Renouvellement de contrat à *Regulvar* pour la maintenance et l'entretien des systèmes de régulation automatique et de gestion d'énergie et l'étalonnage des gaz installés par *Regulvar*

Autorisation de signature

21. Autorisation de signature – Demande de subvention pour la Fête nationale

Divers

22. Motion de félicitations au comité organisateur des festivités du 150^e anniversaire de Sainte-Brigitte-de-Laval
23. Demande d'autorisation de passage sur le territoire de la Ville lors de l'événement du Grand prix cycliste de Québec
24. Octroi d'une subvention à la Maison des jeunes La Barak
25. Annulation de la Résolution 069-02-14 et reconduction de l'entente avec la Fabrique
26. Virement de 100 000 \$ du surplus accumulé non affecté au Fonds de roulement

Ressources humaines

27. Adoption de l'avenant AV-ECC01-12 – Michael Boutin
28. Adoption de l'avenant AV-ECC02-12 – Andrée-Anne Turcotte

Période de questions #2

29. Période de questions #2

Dispositions finales

30. Levée de la séance

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. 086-03-14 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 février et de la séance extraordinaire du 24 février 2014

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève Racine.

Il est résolu :

1. D'adopter et de signer les procès-verbaux suivants :
 - Séance ordinaire du lundi 10 février 2014, 19 h 30;
 - Séance extraordinaire du lundi 24 février 2014, 19 h 30.
2. D'autoriser la mairesse, Mme Wanita Daniele, et/ou la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, à signer tous les documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

Documents déposés : DOC-01-03-14
DOC-02-03-14

Adoption des comptes

4. 087-03-14 Adoption des comptes – Lot 03-2014 (8 février 2014 au 6 mars 2014)

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Appuyé par Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

1. De recevoir le bordereau du lot 03-2014, couvrant la période du 8 février au 6 mars 2014, au montant de 835 290,16 \$;
2. De payer les montants associés audit bordereau :

SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 10 MARS 2014	
C.C.A.P.	10 855,04 \$
Hydro Québec	784,35 \$
Gaudreau environnement inc.	144,90 \$
Journal Le Lavallois	14 315,05 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	38 657,88 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats	33 209,62 \$
RTCOMM-R Thibault communication inc.	991,66 \$
Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.	29 248,15 \$
AECOM Consultants inc.	27 806,71 \$
Équipement St-Vallier inc.	490,83 \$
Total 2013	156 504,19 \$
S.T.P. inc	120,72 \$
Imprimerie Sociale	2 223,61 \$
R.M. Leduc & Cie	625,74 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	110 843,00 \$
PG Govern QC inc.	(1 172,74) \$
PG Solutions	1 345,20 \$
Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval	32,93 \$
PitneyWorks	297,13 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	16 307,60 \$
Postes Canada	1 568,40 \$
Fonds de l'information foncière	116,00 \$
Fournitures de bureau Denis	1 275,84 \$
Les Copies de la Capitale inc.	195,46 \$
Le Soleil	9 921,43 \$
Communauté métropolitaine de Québec	8 465,00 \$
Dicom Express	128,89 \$
Aéro-Feu Itée	1 911,46 \$
Bell Mobilité Pagette	100,73 \$
Société protectrice des animaux de Québec	2 859,89 \$
Martin & Lévesque (1983) inc.	350,90 \$
Groupe financier AGA inc. in trust	305,62 \$
EMRN inc.	71,57 \$
Bell Mobilité Cellulaire	431,09 \$
Linde Canada limité M2193	183,26 \$
Capital Propane inc.	1 231,12 \$
Servodirection D.S.G. inc.	113,83 \$
Spécialités Industrielles Harvey	34,32 \$
Excavation Vallier Ouellet inc. (E.V.O)	22 972,98 \$
Hydraulique Chauveau inc.	199,33 \$
Camions international Élite Ltée	339,99 \$
Drolet ressort inc.	2 108,96 \$
Queflex (3681432 Canada inc.)	338,25 \$
Hydro Québec	42 418,10 \$
Air liquide Canada inc.	79,12 \$
Atlantis Pompes Ste-Foy	523,70 \$
Réal Huot inc.	1 443,21 \$
Ville de Québec	20 531,09 \$
Gaudreau environnement inc.	18 265,20 \$
Canac-Marquis Grenier	39,78 \$
Groupe Gemec	635,97 \$
Les emballages L. Boucher inc.	163,46 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	93,02 \$
Commission scolaire des Premières-Seigneuries	3 911,96 \$
Ministre des Finances - SQAÉ	1 916,72 \$
Nathalie Gagnon	176,46 \$
Industrie Canada	2 521,00 \$
Remorquage Larouche	431,16 \$
Multi-gestion C.D. inc.	61,88 \$

Toshiba Solution d'affaires	1 491,06 \$
Roche Itée Groupe-Conseil	22 995,00 \$
Aliment Québec express	1 468,98 \$
Les huiles Desroches inc.	182,17 \$
Horticom	264,44 \$
Pneus Bélisle	20,70 \$
Le réseau Mobilité plus	82,09 \$
GPLC arpenteurs-géomètres inc.	4 599,00 \$
Vézina Party Centre	90,49 \$
Honda Frank et Michel	81,13 \$
Laboratoire Environex	518,83 \$
Transport J.D.L. Fortin inc.	247,20 \$
UniFirst Canada Ltd	838,85 \$
Shred-it international inc.	133,37 \$
CIMA +	1 609,65 \$
Compu-Finder	946,82 \$
Hewitt Équipement Limitée	116,41 \$
RésoTél	161,85 \$
Café 7 étoiles	367,86 \$
Voltec Ltée	1 046,79 \$
Le Groupe Harnois	16 325,05 \$
Bilodeau Chevrolet-Buick GMC	1 541,92 \$
Publilux	(57,43) \$
Marilou Lemieux	23,65 \$
Les Équipements TWIN inc.	181,09 \$
Jessie Fradette	399,54 \$
Les Consultants S.M. inc.	3 449,25 \$
Les Services G&K (QUE.) INC.	462,06 \$
Unicoop, coopérative agricole	45,28 \$
Synergica	6 760,53 \$
Philippe Chagnon	30,99 \$
Spécialiste du marketing web	316,18 \$
De Rico, Hurtubise et associés	3 449,25 \$
Lumisolution inc.	37,94 \$
Sirco enquête et protection	1 180,79 \$
Ministre du Revenu du Québec	61 334,66 \$
Receveur Général du Canada	26 808,28 \$
Syndicat canadien de la fonction publique	1 170,03 \$
Mission HGE inc.	1 918,59 \$
Regulvar	252,95 \$
Fédération québécoise des municipalités	1 330,05 \$
Visa Desjardins	4 444,61 \$
Groupe Ultima inc.	69 783,00 \$
Régis Coté & Associés	68 032,43 \$
S.S.Q. Groupe financier	6 746,71 \$
Industrielle Alliance	26 994,32 \$
Louis Hamel enr.	2 460,46 \$
Références Systèmes inc.	136,56 \$
Gagné Letarte société nom collectif, avocats	3 327,33 \$
Pitney Bowes	699,35 \$
Accommodation du Domaine Beaulieu	110,76 \$
Orizon mobile	149,47 \$
Gagnon Sénéchal Coulombe	157,87 \$
Robitaille Équipement inc.	193,16 \$
Armatures du Québec Enr.	- \$
Atelier d'Usinage Chauveau Inc.	379,53 \$
Les Entreprises L.T. Ltée	11 387,76 \$
Carte Sonic	3 433,92 \$
Würth Canada Ltée	220,68 \$
Macpek Inc.	658,95 \$
Garage René Bertrand inc.	2 299,50 \$
Quin. Tho-Val-Trem Inc.	413,43 \$
Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc.	517,39 \$
Poly-énergie	2 644,43 \$
Batteries Expert	175,12 \$
K+S Windsor Salt Ltd	21 871,71 \$
Interconnexions LD	3 538,93 \$

Jennifer Lemay	125,00 \$
Caroline Vallières	150,00 \$
Laurence Hurson	100,00 \$
Les Éditions Floraison	25,00 \$
Julie Lessard	87,61 \$
Le Regroupement des Matinées Mères-enfants	51,00 \$
Kenneth Tremblay	54,17 \$
Jean-Philip Leclerc	1 000,00 \$
Jean-Philip Leclerc	71,38 \$
Marie-Ève Meilleur	235,70 \$
Catherine Gagnon	23,78 \$
Jennifer Lemay	125,00 \$
Marie-Julie Proulx	27,50 \$
Serge Demers	689,88 \$
François Clavet	759,72 \$
Francis Côté	577,59 \$
Jocelyne Binet	385,08 \$
Steve Michaud	237,50 \$
Total 2014	678 785,97 \$
Grand total	835 290,16 \$

3. D'autoriser le directeur général par intérim, M. Serge Demers, et/ou la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, à signer tous les documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

Document déposé : DOC-03-03-14

Période de questions #1

5. 088-03-14 Période de questions #1

Le cas échéant, à 19 h 37, Mme la mairesse invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 710-13 – *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 679-13.*

La période de questions, d'une durée maximale de trente (30) minutes, s'est terminée à 19 h 50.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

M. Morissette demande à ce que sa question soit consignée au procès-verbal :

- Il y a-t-il des travaux prévus pour réparer les accotements le long de l'avenue Sainte-Brigitte (entre la rue Auclair jusqu'à la rue St-Louis) ?

Suivi

6. 089-03-14 Correspondance

La mairesse, Mme Wanita Daniele, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

- Lettre du Ministère de la Famille.

7. 090-03-14 Suivi des projets en cours

Les élus font un suivi des projets en cours :

- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux :
 - Conseil de Bassin de la rivière Montmorency
 - Comité du budget
 - Développement commercial et industrie

- Mme la conseillère Christiane Auclair :
 - Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
 - Urbanisme – développement
 - Travaux publics

- Mme la conseillère Marie-Ève Racine :
 - Protection incendie – sécurité
 - Transport collectif
 - Âge d'or

- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin :
 - Comité budget
 - Comité d'administration

Dépôt

8. 091-03-14 Dépôt du procès-verbal de correction PVC-003-14
- Conformément aux articles 92.1 et 96 LCV, la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction PVC-003-14, corrigeant une erreur d'écriture qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.
- Document déposé : DOC-04-03-14*
9. 092-03-14 Dépôt du rapport du 150^e anniversaire
- Le conseil municipal reçoit le rapport d'activités des festivités du 150^e anniversaire de la Ville.
- Document déposé : DOC-05-03-14*
10. 093-03-14 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Le conseil municipal reçoit le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 15 janvier 2014.
- Document déposé : DOC-06-03-14*

Avis de motion

11. 094-03-14 Avis de motion – Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement 625-11, règlement décrétant des travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration phase 2 sur les lots 181-P et 182-P et autorisant une dépense de 1 515 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans pour en défrayer le coût
- Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, un Règlement modifiant le Règlement 625-11 - *Règlement décrétant des travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration phase 2 sur les lots 181-P et 182-P et autorisant une dépense de 1 515 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans pour en défrayer le coût*. La modification vise à ajuster le nombre d'immeubles touchés par secteur domiciliaire.
12. 095-03-14 Avis de motion – Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement 583-09 - Règlement décrétant des travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration par une dépense et un emprunt n'excédant pas 721 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans
- Conformément à l'article 356 LCV, Mme la conseillère Christiane Auclair donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, un Règlement modifiant le Règlement 583-09 -

Règlement décrétant des travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration par une dépense et un emprunt n'excédant pas 721 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans. La modification vise à ajuster le nombre d'immeubles touchés par secteur domiciliaire.

Adoptions de règlements

13. 096-03-14 **Adoption du Règlement 711-13 - *Règlement de zonage amendant le Règlement 455-04***

Considérant la Résolution 058-02-14, adoptant le premier (1^{er}) projet du Règlement 711-13 - *Règlement de zonage amendant le Règlement 455-04*;

Considérant la tenue d'une assemblée publique de consultation le 24 février 2014;

Considérant la Résolution 080-02-14, adoptant le second (2^e) projet du Règlement 711-13 - *Règlement de zonage amendant le Règlement 455-04*;

Considérant qu'aucune demande de participation à un référendum a été reçue au bureau de la greffière adjointe relativement à ce projet de règlement;

Considérant le préambule du Règlement 711-13 - *Règlement de zonage amendant le Règlement 455-04* :

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Appuyé par M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu :

1. D'adopter le Règlement 711-13 - *Règlement de zonage amendant le Règlement 455-04*, conformément à la LCV;
2. De transmettre, pour approbation, une copie dudit règlement à la MRC de La Jacques-Cartier;
3. D'autoriser la mairesse, Mme Wanita Daniele, et/ou la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, à signer tous les documents afférents.

Mme la Mairesse s'est abstenue de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Document déposé : DOC-07-03-14

14. 097-03-14 **Adoption du Règlement 716-14 - *Règlement concernant les nuisances, remplaçant et abrogeant le Règlement 461-04***

Considérant le préambule du Règlement 716-14 - *Règlement concernant les nuisances, remplaçant et abrogeant le Règlement 461-04* :

Sur la proposition de Mme la conseillère Marie-Ève Racine.

Appuyé par M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu :

1. D'adopter le Règlement 716-14 - *Règlement concernant les nuisances, remplaçant et abrogeant le Règlement 461-04*, conformément à la LCV;
2. D'autoriser la mairesse, Mme Wanita Daniele, et/ou la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, à signer tous les documents afférents.

Mme la Mairesse s'est abstenue de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Document déposé : DOC-08-03-14

15. 098-03-14 **Adoption du Règlement 717-14 – Règlement portant sur l'éthique et la déontologie des élus en matière municipale, remplaçant et abrogeant le Règlement 637-11**

Considérant que l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, L.R.Q., c. E-15.1.0.1 stipule que toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification, avant le 1^{er} mars suivant une élection générale;

Considérant l'accord du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) d'adopter ledit règlement le 10 mars;

Considérant le préambule du Règlement 717-14 – *Règlement portant sur l'éthique et la déontologie des élus en matière municipale, remplaçant et abrogeant le Règlement 637-11* :

Sur la proposition de Mme la conseillère Marie-Ève Racine.

Appuyé par Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

1. D'adopter le Règlement 717-14 – *Règlement portant sur l'éthique et la déontologie des élus en matière municipale, remplaçant et abrogeant le Règlement 637-11*, conformément à la LCV et à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, L.R.Q., c. E-15.1.0.1;
2. D'autoriser la mairesse, Mme Wanita Daniele, et/ou la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Document déposé : DOC-09-03-14

16. 099-03-14 **Adoption du Règlement 718-14 – Règlement décrétant des travaux de stabilisation de la pente face au 1 000 avenue Sainte-Brigitte, autorisant une dépense de 565 600 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans**

Considérant le préambule du Règlement 718-14 – *Règlement décrétant des travaux de stabilisation de la pente face au 1 000 avenue Sainte-Brigitte, autorisant une dépense de 565 600 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans* :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Appuyé par Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

1. D'adopter le Règlement 718-14 – *Règlement décrétant des travaux de stabilisation de la pente face au 1 000 avenue Sainte-Brigitte, autorisant une dépense de 565 600 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans*, conformément à la LCV;
2. De procéder à la tenue d'un registre afin d'obtenir l'accord des personnes habiles à voter;
3. D'autoriser la mairesse, Mme Wanita Daniele, et/ou la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, à signer tous les documents afférents.

Mme la Mairesse s'est abstenue de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Document déposé : DOC-10-03-14

17. 100-03-14 **Adoption du Règlement 721-14 – Règlement concernant le déneigement d'un chemin public avec une souffleuse d'une masse nette de plus de 900 kilogrammes**

Considérant le préambule du Règlement 721-14 – *Règlement concernant le déneigement d'un chemin public avec une souffleuse d'une masse nette de plus de 900 kilogrammes* :

Sur la proposition de Mme la conseillère Marie-Ève Racine.

Appuyé par M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu :

1. D'adopter le Règlement 721-14 – *Règlement concernant le déneigement d'un chemin public avec une souffleuse d'une masse nette de plus de 900 kilogrammes*, conformément à la LCV;
2. D'autoriser la mairesse, Mme Wanita Daniele, et/ou la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, à signer tous les documents afférents.

Mme la Mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

Document déposé : DOC-11-03-14

18. 101-03-14 **Adoption du Règlement 722-14 – *Règlement concernant la circulation, remplaçant et abrogeant le Règlement 465-04***

Considérant le préambule du Règlement 722-14 – *Règlement concernant la circulation, remplaçant et abrogeant le Règlement 465-04* :

Sur la proposition de Mme la conseillère Marie-Ève Racine.

Appuyé par M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu :

1. D'adopter le Règlement 722-14 – *Règlement concernant la circulation, remplaçant et abrogeant le Règlement 465-04*, conformément à la LCV;
2. D'autoriser la mairesse, Mme Wanita Daniele, et/ou la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, à signer tous les documents afférents.

Mme la Mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

Document déposé : DOC-12-03-14

Opérations contractuelles

19. 102-03-14 **Octroi de contrat à *Unifirst Canada Itée* pour la location des vêtements de travail des cols bleus, conformément à la demande de prix DP2014-03**

Considérant que la Ville doit, conformément à la convention collective des employés cols bleus, entretenir, à ses frais, en rotation les pantalons, chemises et salopettes fournis aux employés;

Considérant que le contrat actuel vient à échéance le 9 octobre 2014 et que celui-ci doit être préparé et renouvelé;

Considérant la demande de prix DP2014-03;

Considérant les résultats décrits ci-dessous:

Soumissionnaires	Année 1	Année 2	Année 3 (supplémentaire)	Total
<i>Unifirst Canada Itée</i>	4 009,20 \$	4 009,20 \$	4 009,20 \$	12 027,60 \$
<i>G & K Services</i>	3 972,80 \$	3 972,80 \$	4 171,44 \$	12 117,04 \$
<i>Martin & Levesque</i>	-	-	-	-

Considérant que les soumissions reçues sont conformes;

Considérant qu'il est plus avantageux d'octroyer le contrat pour trois (3) ans :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Appuyé par Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

1. D'octroyer le contrat, pour la période du 9 octobre 2014 au 9 octobre 2017, à *Unifirst Canada Itée* pour la location de vêtement de travail pour les cols

bleus, pour un coût annuel de 4 009,20 \$, avant les taxes applicables;

2. De fournir, le cas échéant, à *Unifirst Canada Ltée*, dès le renouvellement de la convention collective de travail, les modifications applicables en lien avec le présent contrat;
3. D'autoriser le directeur du Service des travaux publics, M Christian Bilodeau, et/ou le directeur général par intérim, M. Serge Demers, et/ou la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, à signer tous les documents afférents.

**Mme la Mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Document déposé : DOC-13-03-14

20. 103-03-14 **Renouvellement de contrat à *Regulvar* pour la maintenance et l'entretien des systèmes de régulation automatique et de gestion d'énergie et l'étalonnage des gaz installés par *Regulvar***

Considérant que la Ville utilise les systèmes et le matériel de régulation automatiques et de gestion d'énergie de l'étalonnage des gaz installés par *Regulvar*;

Considérant que la Ville doit notamment, en vertu de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et de la Commission de la Santé et Sécurité du travail (CSST), faire calibrer les sondes d'étalonnage des gaz de ses bâtiments;

Considérant l'article 573.3 al.9 LCV, qui stipule que la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré puisque l'entretien des systèmes de régulation automatique et de gestion d'énergie doit être effectué par le fabricant ou son représentant :

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Appuyé par M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu :

1. D'octroyer le contrat à *Regulvar* pour la maintenance et l'entretien des systèmes de régulation automatiques et de gestion d'énergie, pour une durée d'un (1) an, pour un montant total de 14 740,00 \$, avant les taxes applicables, et attribuable aux contrats # 12220201, 12220202, 12220203, 12220204, 12260015, 12260016, 12260017;
2. D'autoriser le directeur du Service des travaux publics, M Christian Bilodeau, et/ou le directeur général par intérim, M. Serge Demers, et/ou la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, à signer tous les documents afférents.

**Mme la Mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Autorisations de signatures

21. 104-03-14 **Autorisation de signature – Demande de subvention pour la Fête nationale**

Considérant qu'une demande d'assistance financière dans le cadre du *Programme d'assistance financière aux manifestations locales* sera déposée au *Mouvement national des Québécoises et Québécois* pour la Fête nationale du Québec;

Considérant que la coordonnatrice à la vie communautaire et responsable de la bibliothèque, Mme Sabrina Thomassin, est responsable de la réalisation de la Fête nationale du Québec 2014 :

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Appuyé par M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu :

1. D'autoriser, la coordonnatrice à la vie communautaire et responsable de la bibliothèque, Mme Sabrina Thomassin, à formuler une demande d'aide financière au *Mouvement national des Québécoises et Québécois* pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2014 et à agir au nom de la Ville pour ce projet;
2. D'autoriser le directeur général par intérim, M. Serge Demers, et/ou la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, à signer tous les documents afférents.

**Mme la Mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Divers

22. 105-03-14 **Motion de félicitations au comité organisateur des festivités du 150^e anniversaire de Sainte-Brigitte-de-Laval**
-

Considérant qu'un comité organisateur a été formé en 2011 pour mettre en place un plan d'action pour la réalisation des festivités du 150^e anniversaire de Sainte-Brigitte-de-Laval;

Considérant le succès de ces festivités et le travail exceptionnel du comité organisateur :

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Appuyé par M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu :

1. De féliciter le comité organisateur pour tout le succès remporté dans l'organisation des festivités du 150^e anniversaire de Sainte-Brigitte-de-Laval.
2. D'autoriser le directeur général par intérim, M. Serge Demers, et/ou la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, à signer tous les documents afférents.

**Mme la Mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

23. 106-03-14 **Demande d'autorisation de passage sur le territoire de la Ville lors de l'événement du Grand prix cycliste de Québec**
-

Considérant que la cyclo sportive La Québécoise a fait une demande afin de tenir une partie de son épreuve sur notre territoire :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Appuyé par M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu :

1. D'autoriser et de saluer le passage de l'événement du *Grand Prix Cycliste de Québec* sur le territoire de la Ville le 13 septembre prochain;
2. D'autoriser le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire et le Service de la sécurité publique à effectuer une rencontre avec les organisateurs de l'événement afin d'établir les besoins d'encadrement;
3. D'obtenir de l'organisation cycliste une copie de la sanction de la Fédération des sports cyclistes du Québec ainsi qu'une copie de la police d'assurance accident et responsabilité civile;
4. D'autoriser le directeur général par intérim, M. Serge Demers, et/ou la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, à signer tous les documents afférents.

**Mme la Mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Document déposé : DOC-14-03-14

24. 107-03-14 **Octroi d'une subvention à la Maison des jeunes La Barak**

Considérant la demande de la Maison des jeunes La Barak;

Considérant le souhait du conseil municipal d'aider financièrement l'organisme:

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Appuyé par Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

1. D'octroyer une subvention de 32 000 \$ à la Maison des jeunes La Barak, pour couvrir le salaire de la coordination, conditionnellement à la réception des états financiers de l'organisme;
2. D'autoriser le directeur général par intérim, M. Serge Demers, et/ou la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, à signer tous les documents afférents.

**Mme la Mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Document déposé : DOC-15-03-14

25. 108-03-14 **Annulation de la Résolution 069-02-14 et reconduction de l'entente avec la Fabrique**

Considérant la Résolution 069-02-14 ayant pour titre « Reconduction de l'entente avec la Fabrique » :

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève Racine.

Il est résolu :

1. D'annuler la résolution 069-02-14;
2. De renouveler l'entente intervenue entre la Ville et la Fabrique en 2000, pour une période de cinq (5) ans;
3. De s'engager à mettre à la disposition de la population, par le biais de la Fabrique, un lieu de culte dans les locaux actuels ou autres jusqu'en 2017;
4. D'autoriser le directeur général par intérim, M. Serge Demers, et/ou la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, à signer tous les documents afférents.

**Mme la Mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Document déposé : DOC-16-03-14

26. 109-03-14 **Virement de 100 000 \$ du surplus accumulé non affecté au Fonds de roulement**

Considérant les besoins financiers actuels :

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève Racine.

Il est résolu :

1. D'effectuer un virement de 100 000,00 \$ du surplus accumulé non affecté vers le Fonds de roulement;
2. D'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Jessie Fradette, et/ou le directeur général par intérim, M. Serge Demers, et/ou la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, à signer tous les documents afférents.

**Mme la Mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Ressources humaines

27. 110-03-14 **Adoption de l'avenant AV-ECC01-12 – Michael Boutin**

Considérant que le coordonnateur de l'urbanisme, M. Michaël Boutin, assure l'intérim au Service de l'aménagement du territoire depuis le départ du directeur de service :

Sur la proposition de Mme la conseillère Marie-Ève Racine.

Appuyé par Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

1. D'adopter l'avenant AV-ECC01-12 – Michaël Boutin;
2. D'autoriser le directeur général par intérim, M. Serge Demers et/ou la mairesse, Mme Wanita Daniele, et/ou le maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux à signer les documents afférents.

**Mme la Mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Document déposé : DOC-17-03-14

28. 111-03-14 **Adoption de l'avenant AV-ECC02-12 – Andrée-Anne Turcotte**

Considérant que la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, assure les tâches du Service du greffe depuis le départ du directeur de service :

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Appuyé par M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu :

1. D'adopter l'avenant AV-ECC02-12 – Andrée-Anne Turcotte;
2. D'autoriser le directeur général par intérim, M. Serge Demers et/ou la mairesse, Mme Wanita Daniele, et/ou le maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux, à signer les documents afférents.

**Mme la Mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Document déposé : DOC-18-03-14

Période de questions #2

29. 112-03-14 **Période de question #2**

À 20 h 22, Mme la mairesse invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 710-13 – *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 679-13.*

La période de questions s'est terminée à 20 h 37.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

Dispositions finales

30. 113-03-14 **Levée de la séance**

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève Racine.

Il est résolu de lever la séance à 20 h 38.

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

Mme Wanita Daniele
Mairesse

Andrée-Anne Turcotte
Greffière adjointe

POUR CONSULTATION

¹ **[Note au lecteur]**

Mme la mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de Mme la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.

Le greffier ou la greffière adjointe ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.